

Déclaration CFDT PSTE

RPN Salaires du 7 avril 2025

Ce 7 avril 2025, la **CFDT** se présente à la RPN Salaires avec une détermination intacte mais une colère grandissante. Cela fait désormais plus d'une décennie que les salariés du Régime général de la Sécurité sociale subissent une politique salariale injuste, inefficace et méprisante, sans perspective réelle d'amélioration.

Depuis 2015, la rémunération dans notre branche n'a tout simplement pas suivi l'évolution du coût de la vie. **L'inflation cumulée entre 2015 et 2023 dépasse 21 %**, quand, dans le même temps, **la progression de la RMPP n'a été que de 16 %**. Une perte nette de pouvoir d'achat, année après année, qui devient insupportable.

La situation est encore plus criante lorsqu'on **observe l'évolution de la valeur du point**, seul levier collectif de revalorisation salariale : **+ 5,5 % en 10 ans** ! Moins d'un tiers de l'inflation. Ce chiffre est d'autant plus inadmissible **qu'entre 2010 et 2016, aucune revalorisation n'a été opérée**. Et depuis 2018, **seules deux maigres hausses ont été concédées** : + 3,5 % en juillet 2022 et + 1,5 % en juillet 2023.

Dans le même temps, les salariés du secteur privé ont vu leurs salaires croître bien plus rapidement :

- +4,9 % net en 2022 (estimation +7 % brut)
- +4,0 % net en 2023 (+5,1 % brut)
- +3,3 % net en 2024

Sur 2022-2023, l'écart cumulé entre notre secteur (RMPP : +7,08 %) et le privé (+12,6 % brut) est de plus de 5 points ! Ce fossé n'est plus conjoncturel, il devient structurel.

À cette stagnation salariale s'ajoute une hémorragie des effectifs : plus de **15 000 ETP supprimés** entre 2015 et 2024. Et ce, alors même que les charges de travail explosent. Résultat : surcharge chronique, sentiment d'abandon, et une perte de sens du travail.

Le baromètre social 2024 ne ment pas :

- 34 % des salarié.es seulement estiment que les règles de rémunération sont équitables,
- Les critères des mesures individuelles restent opaques et perçus comme arbitraires.

La CFDT exige des mesures immédiates et concrètes

Nous le disons clairement aujourd'hui : l'inaction des pouvoirs publics est devenue un facteur aggravant. Les reports répétés des réunions de négociation de décembre 2024 et de mars 2025 ont renforcé un sentiment de mépris. L'absence de réponse de la Ministre à notre courrier de janvier est vécue comme une insulte.

Nous exigeons aujourd'hui une augmentation immédiate de la valeur du point, avec un rattrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022 et un minimum garanti de 180 € brut mensuel.

Nous le répétons : **la classification n'est pas une politique salariale. Son agrément ne saurait faire office de réponse à l'urgence actuelle.**

Sans engagement concret aujourd'hui, la CFDT poursuivra ses actions d'interpellation auprès des pouvoirs publics. Nous ne resterons pas silencieux face à ce qui est vécu par les salariés comme un abandon.

Nous continuerons à nous battre pour :

- Une juste reconnaissance du travail accompli,
- Une rémunération digne,
- Le respect des agents qui font vivre au quotidien un service public essentiel.

Le 7 avril 2024